

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

**Délibération n°2024.12.232**  
**Soutien en faveur de la population de Mayotte**

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 13 décembre 2024  
**Secrétaire de Séance**: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **60**  
Nombre de pouvoirs: **15**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Affichage : 20/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.232**

Rapporteur : Monsieur le Président

**SOUTIEN EN FAVEUR DE LA POPULATION DE MAYOTTE**

Ce samedi 14 décembre 2024, le cyclone tropical intense nommé Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population. Le bilan humain, ainsi que les impacts sanitaires et matériels ne sont pas encore pleinement connus à ce jour, mais les premiers constats sur place indiquent qu'ils seront dramatiques et durables. L'île est confrontée à des pénuries d'eau et de nourriture. L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

L'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux et l'Union Nationale des CCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Afin de témoigner notre soutien et notre solidarité à la population Mahoraise, qui compte une communauté nombreuse sur notre territoire, il est proposé aux élus de GrandAngoulême d'apporter une aide d'urgence de 10 000 € à la Protection Civile, présente dans la Région et dont le dispositif de soutien a pour objectif immédiat de répondre aux premières urgences suite à cet évènement climatique sans précédent.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une aide d'urgence de 10 000 € à la Protection Civile en soutien à la population de Mayotte

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Affichage : 20/12/2024